

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 9 DECEMBRE 2022**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :	
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	14
Procuration :	1
Absent :	0

L'an deux mille vingt-deux et le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL-BEILA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présente par procuration : Madame DOMEIZEL Emilie à Madame CONSTANT Sandrine

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

2 - OBJET : AUTORISATION PAR LA COMMUNE DE SE RACCORDER POUR LE PROJET DE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE L'ESPEROUNADO » AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 6 septembre 2021, le Conseil Municipal avait acté la réalisation d'un lotissement « les Hauts de l'Esperounado » en approuvant le projet de création des lots destinés à la vente et en décidant du lancement du permis d'aménager.

Le projet envisagé vise à créer un lotissement de 21 lots libres à vocation d'habitation. La surface totale lotie est de 18 975 m², la surface des espaces verts est de 12 527 m² et les espaces communs, voirie, bassin et délaissés font 6 448 m².

Ce projet de création du lotissement se situe au nord de la commune de Saint Alban sur Limagnole (Lozère). Il est inséré en bordure de zones urbanisées et d'espaces agricoles ou naturels. Le projet se situe dans le bassin hydrographique de l'Adour-Garonne.

Le terrain s'étend sur une surface d'environ 18 975 m². Il se situe sur la parcelle cadastrale suivante AA n°148

Au Plan local d'urbanisme, le secteur est classé en zone 1AU : Zone à urbaniser faisant l'objet d'opérations d'aménagement d'ensemble.

Conformément à la réglementation en vigueur la Commune doit autoriser de se raccorder pour le projet de lotissement « les Hauts de l'Esperounado » aux réseaux d'assainissement collectifs, Monsieur le Maire précise qu'un réseau de collecteurs gravitaires d'eaux usées, en PVC DN200, sera créé sous les voies. Chaque lot disposera d'un branchement gravitaire, en PVC CR8 DN125 à l'extrémité duquel sera posé une boîte à passage direct avec cadre fonte carré et tampon fonte (sur domaine commun).

Suite à cette présentation de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le raccordement aux réseaux d'assainissement collectifs pour le projet de lotissement les Hauts de l'Esperounado ;
- Autorise Monsieur le Maire à satisfaire à toutes démarches utiles relatives à ce dossier.

Et ont les membres présents signé au registre des délibérations.

Copie certifiée conforme faite en mairie.

Le Maire,
Samuel SOULIER

